



**Réunion de haut niveau sur les politiques nationales
en matière de sécheresse (HMNDP)
CICG, Genève
11-15 mars 2013**

Document directif: Politiques nationales de gestion de la sécheresse

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)

Organisation des Nations Unies Pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Février 2012

Document directif

Politiques nationales de gestion de la sécheresse

Reconnaissant que la sécheresse a toujours eu des effets néfastes sur l'homme,

Notant que la sécheresse est un fléau toujours bien présent, comme en témoignent la sécheresse qui a frappé la région de la corne de l'Afrique (2011) et celle qui sévit au Sahel (2012),

Notant en outre que la sécheresse a de lourdes répercussions se traduisant par des pertes en vies humaines, mais aussi – et de plus en plus – par des pertes économiques à court ou à long terme,

Notant par ailleurs que les changements climatiques devraient modifier le régime des sécheresses et probablement accroître la fréquence et l'intensité des phénomènes extrêmes, ce qui augmentera le risque de pertes humaines et économiques,

Rappelant que des recherches récentes montrent clairement que les sécheresses multiplient les risques de violences interethniques et de guerre civile, voire de guerre entre nations,

Considérant que ces coûts en souffrance humaine peuvent être largement évités grâce à des politiques appropriées,

Le présent document a pour but de décrire les objectifs et les éléments essentiels des politiques nationales de gestion de la sécheresse.

Il convient de noter que ces politiques viendront compléter d'autres politiques mises en œuvre aux niveaux national et international, telles que les plans d'action nationaux de la CCD, les politiques de réduction et de gestion des risques de catastrophes, les politiques et programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques ou les techniques, politiques et programmes de gestion intégrée et de conservation des sols et des eaux et que, de ce fait, elles contribueront à renforcer la sécurité alimentaire, à réduire la vulnérabilité des plus pauvres et à promouvoir la croissance.

Objectifs d'une politique nationale de gestion de la sécheresse

Les politiques nationales de gestion de la sécheresse ont pour thème général «la promotion de politiques nationales en matière de sécheresse visant à réduire la vulnérabilité sociétale à la sécheresse».

Une politique nationale de gestion de la sécheresse doit établir un ensemble précis de principes ou de directives opérationnelles régissant la gestion de la sécheresse et de ses conséquences. Elle doit être non seulement cohérente et équitable pour l'ensemble des régions, des groupes de population et des secteurs économiques concernés, mais aussi compatible avec les objectifs en matière de développement durable.

Une politique nationale de gestion de la sécheresse peut s'articuler autour de cinq objectifs:

- 1) Mise en place des éléments clés d'une politique nationale efficace en matière de sécheresse: mesures anticipatives d'atténuation et de planification, gestion des risques, sensibilisation du public et gestion des ressources;

- 2) Renforcement de la collaboration afin d'améliorer les réseaux d'observation et les systèmes de diffusion des informations aux niveaux national, régional et mondial, pour que le public comprenne mieux les sécheresses et y soit mieux préparé;
- 3) Prise en compte de stratégies financières et de systèmes d'assurance élaborés, de caractère public ou privé, dans les plans de préparation à la sécheresse;
- 4) Définition d'un dispositif de sécurité pour les secours d'urgence, fondé sur une bonne gestion des ressources naturelles et sur l'entraide aux différents niveaux de gouvernance;
- 5) Coordination réelle, efficace et axée sur les besoins des clients des programmes relatifs à la sécheresse et autres politiques associées et des mesures d'intervention.

**Une politique nationale de gestion de la sécheresse
comprend les éléments essentiels suivants:**

- a) **Promotion de démarches normalisées pour l'évaluation de la vulnérabilité et des conséquences**
 - Comprendre les processus naturels et les activités humaines qui contribuent à la vulnérabilité et à la résilience des collectivités et la façon dont ces informations seront prises en compte aux fins de réduction et de gestion des risques.
 - Comblent les lacunes en matière de connaissances, méthodes et types d'information qui empêchent l'application appropriée de ces méthodes. À cet égard, le transfert de moyens aux populations affectées est un objectif clé.
 - Collaborer avec les collectivités confrontées aux risques afin de leur permettre de gérer leur propre environnement de façon plus responsable et équitable sur le long terme, en s'intégrant dans une structure mondiale qui appuie des actions éclairées, responsables et systématiques visant à améliorer les conditions locales dans les régions vulnérables.
 - Encourager les ministères compétents et les institutions, tant publiques que privées, concernées à apporter leur soutien, proposer des mesures incitatives, coordonner les données et l'aide à la décision et légitimer des approches efficaces pour accroître les capacités et intensifier l'action.
 - Caractériser les conséquences de la sécheresse et cartographier la vulnérabilité, en tenant dûment compte des groupes et collectivités vulnérables.
 - Renforcer la coordination transsectorielle relative à l'évaluation de la vulnérabilité à la sécheresse et de ses conséquences et aux partenariats entre les pouvoirs publics, les universités et le secteur privé pour la réalisation d'études d'impact.
 - Élaborer des critères pour évaluer l'importance des conséquences de la sécheresse et des facteurs de vulnérabilité et définir des mesures d'atténuation à haut rendement.

b) Mise en place de systèmes efficaces de surveillance et d'annonce précoce de la sécheresse

- Établir et soutenir un système intégré et complet efficace de surveillance de la sécheresse au niveau national.
- Évaluer la pertinence des réseaux, et en particulier des réseaux météorologiques, hydrologiques et écologiques, pour s'assurer de la surveillance de la sécheresse et de la qualité des données.
- Examiner les modalités et les procédures actuelles de collecte et d'analyse de données, et assurer la coordination entre les nombreux organismes et ministères concernés à divers niveaux administratifs.
- Élaborer des produits finals et des outils d'aide à l'information ou à la décision pertinents et assurer en temps opportun leur distribution aux utilisateurs finals.
- Mettre au point des systèmes d'alerte précoce qui comprennent des dispositifs d'alerte pour les effets potentiels sur les moyens de subsistance, et veiller à leur efficacité.
- Surveiller et enregistrer systématiquement les incidences locales de la sécheresse en temps réel.
 - Mesurer et contrôler la qualité des données.
 - S'assurer que les systèmes d'information propres aux systèmes d'alerte précoce à la sécheresse sont conçus pour atteindre (et pouvoir être utilisés par) les collectivités locales.
- Concevoir des liens adéquats entre alerte précoce et secours d'urgence.

c) Amélioration des mesures de prévention et d'atténuation

- Développer, tester et améliorer les méthodes, et mesurer les progrès en matière de réduction de la vulnérabilité et d'amélioration des capacités des collectivités, par exemple pour ce qui concerne la gestion des risques de sécheresse, le rapport coût-efficacité des méthodes et analyses et les conséquences sociétales des phénomènes extrêmes.
- Grâce au soutien des gouvernements et des institutions, à des mesures incitatives et à la légitimation des approches fructueuses, permettre aux populations affectées d'accroître leurs capacités et d'intensifier leur action au niveau local.
- Élaborer des mesures d'atténuation à diverses échelles de temps.
 - Utiliser les données sur les incidences de la sécheresse pour établir des évaluations probabilistes des risques de sécheresse et faciliter une planification proactive ainsi que la gestion des risques de sécheresse.
 - Tenir compte de la capacité des agriculteurs à recevoir et utiliser les informations.

- Élaborer des mesures d'intervention en cas de sécheresse qui confortent la notion de gestion des risques en tant qu'élément clé d'une politique nationale en matière de sécheresse, tout en favorisant la gestion environnementale.
- Identifier les mesures incitatives qui pourraient être proposées aux secteurs ou groupes les plus vulnérables pour promouvoir l'adoption de méthodes de gestion fondées sur l'évaluation des risques à l'appui d'une politique nationale en matière de sécheresse.
- Intensifier les activités de recherche visant à promouvoir le développement durable et à accroître la résilience des collectivités face à la sécheresse.

d) Mise en œuvre de mesures d'intervention et de secours d'urgence qui renforcent les objectifs des politiques nationales en matière de sécheresse

- Définir des mesures d'urgence qui permettront d'atténuer les incidences de la sécheresse en cours, tout en réduisant la vulnérabilité aux épisodes de sécheresse futurs.
- Veiller à ce que les secours parviennent en temps opportun aux communautés ou secteurs affectés.
- Relier les mesures de secours en cas de sécheresse aux mesures de prévention et d'atténuation

Par quels moyens (comment)

- a) Détermination par les acteurs concernés des risques et des mesures d'atténuation;
 - b) Collecte et analyse de l'information;
 - c) Processus fondés sur des preuves pour l'évaluation des risques et la hiérarchisation des mesures d'atténuation;
 - d) Recensement des mécanismes et des blocages institutionnels;
 - e) Intégration – Systèmes pour relier ces mesures aux institutions et politiques existantes.
-